

25 Octobre 1971

88/APA/06.1/CAB.

Copie pour information à:
-Monsieur le Secrétaire Général à la
Présidence de la République Rwandaise à
KIGALI

A Monsieur le Gestionnaire des Crédits à la
Présidence de la République Rwandaise à
KIGALI

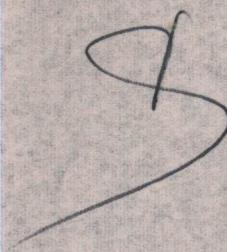
Monsieur le Gestionnaire,

Suite aux lettres n°4/781/71/CAB et n°
1627/Fin 09.01 respectivement du Ministre du Commerce, des Mines et de l'
Industrie et du Ministre des Finances relatives aux dettes du Ministère chargé
de la Coordination des Affaires Administratives et Politiques envers les Sociétés
privées, j'ai l'honneur de vous demander de vous occuper de ce dossier avant la
clôture de l'année budgétaire pour voir si réellement les factures introduites ne
sont pas honorées à temps au Ministère des Finances.

Autrement nous risquons fort de perdre notre
renom auprès des Sociétés intéressées. Je vous envoie en annexe tout le dossier
pour examen et exécution.

Le Ministre chargé de la Coordination des
Affaires Administratives et Politiques

Athanase Mbarubukeye



Procès-Verbal de la Réunion qui a eu lieu dans la Salle
du Ministère de la Coopération Internationale concernant
l'entretien avec l'Envoyé Spécial du Haut Commissariat
des Nations Unies pour les réfugiés le 19 juin 1972.

La Séance débute à 10 h 10'.

- Etaient présents :- Monsieur KABERUKA Emmanuel, Secrétaire Général au
Ministère de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires,
Président de la Réunion.
- Un représentant du Ministère de la Coopération In-
ternationale : Monsieur NGARUKIYINTWALI François.
 - Deux représentants de la Présidence de la Républi-
que : Messieurs HODARI Alype, Directeur Général et
HATUNGIMANA Callixte, Directeur des Affaires Sociales.
 - Le Directeur du Bureau Rwandais des Immigrants : Mon-
sieur BUMEGERI André.
 - Un représentant de la Croix Rouge Rwandaise.
 - Le Secrétaire Général de Caritas Rwanda.
 - Madame Représentante de la Croix Rouge Internationale.
 - Le Représentant du PNUD.
 - Le Directeur du Catholic Relief Services.
- Un représentant du Ministère de la Garde Nationale et de la Po-
lice et celui du Ministère de la Famille et du Développement
Communautaire n'étaient pas présents et excusés.

Le Secrétaire Général ouvre la séance et présente les excu-
ses du Ministre SEYANGA qui n'a pas pu assister à la réunion comme prévu
qui, néanmoins, tient à rencontrer l'envoyé spécial du Haut Commissariat
aux réfugiés en audience dans son Cabinet à 16 heures.

Ensuite est présenté l'ordre du jour de la réunion : Il s'agit de discu-
ter les problèmes que pose la présence des réfugiés, c'est-à-dire des se-
cours d'urgence à leur apporter et spécialement d'un centre d'accueil à
créer au Bugesera.

Il expose brièvement la situation des réfugiés au Rwanda. Il demande aux
participants de bien étudier ce problème urgent et d'essayer d'y trouver
une solution, à la lumière des débats de la séance précédente que prési-
dait le Ministre SEYANGA.

Concernant les aides leur apportées par les organismes de secours locaux,
il propose qu'il soit prévu un camion qui serait mis à la disposition
des services du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire
étant donné le coût élevé des locations. Vu également le nombre toujours
croissant des réfugiés, il est souhaitable que les vivres soient augmen-
tés.

L'envoyé spécial du H.C.R. voit le problème sous deux aspects:
le problème urgent de venir en aide aux réfugiés qui entrent dans le pays
et la solution permanente de l'installation de ces réfugiés.

Il propose de s'attaquer d'abord à celui plus urgent de secourir les ré-
fugiés par des moyens rapides. Il demande de savoir ce que le Gouverne-
ment a pu faire, ce que les organismes ont fait et ce qui reste à faire.
Il fait remarquer que d'après les contacts pris avec certains réfugiés,
ces derniers ont déclaré qu'ils ne reçoivent que des haricots en général
et que tout ce qu'ils reçoivent est insuffisant.

.../...

Le Directeur Général à la Présidence le soutient, et fait remarquer qu'il manque aux réfugiés beaucoup de choses, par exemple du pétrole, de l'huile, etc...

L'envoyé spécial du H.C.R. demande s'il y a moyen de connaître le nombre de réfugiés, de s'entendre sur le genre d'aide dont ils ont besoin. C'est à partir de ces données qu'on pourra discuter. Il compte pour sa part 500 réfugiés se trouvant dans la région de BUTARE et de GIKONGORO.

Le Directeur Général à la Présidence lui rappelle qu'il s'agit seulement de deux Préfectures mais que tout le Territoire comptait plus que ça. Il y en a qui ne sont pas encore recensés.

L'envoyé spécial du H.C.R. demande les moyens utilisés actuellement pour acheter les vivres.

Il lui est répondu que les Préfets achètent à crédit et présentent les factures à Caritas.

Pour l'envoyé spécial du H.C.R., ces factures pourront être présentées au H.C.R. qui remboursera la Caritas. (N.B. Caritas est proposée comme devant être intermédiaire entre H.C.R. et l'organisme de paiement du côté rwandais).

Le représentant de Caritas demande si le H.C.R. pourra rembourser les factures antérieures. Il lui est répondu que le H.C.R. paye à partir de la signature d'accord avec un Gouvernement.

Le Président de la réunion demande aux organismes locaux de secours de liquider ces factures antérieures, suivant leur promesse. Il s'adresse plus spécialement à Caritas.

Le représentant de Caritas signale qu'il attend encore des réponses à des demandes adressées au siège et aux autres organismes d'aide; il espère ces réponses pour bientôt. Il insiste pour que de son côté le Gouvernement fasse quelque chose.

La représentante de la Croix Rouge affirme que la Croix Rouge n'intervient que dans le domaine médico-social (médicaments, lait pour les enfants, ustencils de cuisine, etc...).

Le représentant du Catholic Relief Services demande la centralisation des factures pour pouvoir en évaluer le montant.

Le Président de la réunion leur donne l'assurance que le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire va centraliser ces factures et informer des montants les organismes de secours. Il souligne en outre qu'il serait dangereux de partir du nombre de 500 réfugiés car, il n'est pas exact; il y en a qui sont en route et d'autres arrivés mais non encore recensés.

Le représentant du H.C.R. réplique qu'il ne faudrait pas compter sur le nombre de ceux qui vont venir mais discuter à partir du nombre existant. De toute façon, souligne-t-il, l'aide augmentera au fur et à mesure que d'autres arriveront.

Une question est posée de savoir si le paiement des factures par l'intermédiaire de Caritas ne prendra pas beaucoup de temps. Après études de la procédure, on n'y voit pas de difficultés.

Le Président de la réunion fait remarquer à Caritas qu'elle ne peut pas oublier sa participation dans le paiement des factures antérieures. Le Directeur Général à la Présidence demande s'il s'agit de tous les réfugiés quelle que soit leur nationalité.

Le représentant de H.C.R. lui répond que pour le H.C.R. il s'agit uniquement des réfugiés Barundi; qu'il ne s'occupe pas de ceux qui reviennent au pays natal. Pour ce cas, le Gouvernement peut demander au H.C.R. de lui prêter ces bons offices en lui proposant le rôle d'intermédiaire entre le pays et un autre organisme d'aide, en passant par le représentant du PNUD au Rwanda.

.../...

Le Directeur Général à la Présidence est invité à présenter, en consultation avec le Directeur des Affaires Sociales à la Présidence, un nombre approchant la réalité relatif aux réfugiés barundi arrivés dans tout le pays. Ce nombre est estimé à 1.154 personnes, femmes et enfants inclus.

Le représentant du H.C.R. demande à la réunion de lui dire l'aide dont on a besoin, déduction faite de la quote-part des organismes locaux : Caritas, Croix Rouge, Catholic Relief Services, et ce par personne et par jour. Cette évaluation concerne d'abord l'aide d'urgence de 3 mois.

N.B. La situation avant l'installation permanente a été jugée pour une période de ~~deux ans~~ d'une année. Les neuf mois restants feront l'objet d'une demande d'aide au PAM que peut appuyer valablement le H.C.R., (Cette demande passerait par l'intermédiaire du représentant du PNUD au Rwanda) et au Gouvernement Américain.

En matière d'aide d'urgence à demander au H.C.R., il est convenu de partir de la base de 65 Frs par personne et par jour et ce pendant 3 mois et pour 1.154 réfugiés.

Le représentant du H.C.R. s'informe si s'agissant de l'aide d'urgence spécialement pour l'arrivée des vivres de l'extérieur il n'y aurait pas moyen de bénéficier de l'exemption de la taxe douanière.

Le Président de la réunion lui répond qu'il ne sait pas se prononcer pour le moment, étant donné que ce problème n'a pas de précédent. Il est soumis à l'étude et la réponse sera adressée au H.C.R. ultérieurement.

Le dernier point de l'ordre du jour est le CENTRE D'ACCUEIL à construire au Bugesera.

L'envoyé spécial du H.C.R. se demande l'utilité du centre, le but envisagé en le mettant en place. Pour lui ce centre est un problème secondaire dans le cadre de l'installation des réfugiés qui est le véritable problème. Il ne serait être envisagé que s'il pouvait être utile aussi bien aux réfugiés qu'à la population environnante (écoles, dispensaires, etc...).

Le Président de la réunion lui répond qu'il s'agit d'une projection sur l'avenir. Ce centre est susceptible d'être convertible à d'autres fins dont les résultats seront utiles à la population.

L'envoyé spécial dit que d'après lui ce centre ne devrait pas être une solution définitive, mais une des solutions de l'ensemble du problème. Il propose qu'il soit conçu dans le sens d'une solution intermédiaire vers les solutions définitives. (Le H.C.R. n'a jamais construit un pareil centre par le passé). Ainsi les réfugiés passeraient un laps de temps en attendant de recevoir des parcelles ou jusqu'à la première récolte.

Le Président de la réunion lui expose la situation particulière du Rwanda. Nous comptons de faibles étendues libres pour pouvoir attribuer des parcelles à tout le monde chaque fois que l'occasion se présentera. Dans d'autres pays, le H.C.R. n'a jamais construit à cause de la facilité d'accès à des étendues énormes pouvant être occupées. En fait, nos positions quant à ce centre ne divergent pas, si ce n'est sur l'importance à lui accorder.

Qu'il soit réalisé dans un ensemble général de développement rural, nous ne demandons pas mieux, pourvu qu'il atteigne le but de résoudre une fois pour toutes les problèmes qui se posent aujourd'hui et se poseront demain à cause des arrivées massives de réfugiés. S'il profite aux populations environnantes, c'est encore plus important.

Le H.C.R. aimerait dans ce contexte qu'il lui soit présenté un programme d'ensemble du problème dont le centre d'accueil ferait partie. Il commencerait par ce centre. Le représentant du H.C.R. demande également qu'un agronome soit sur place pour étudier la valeur du sol. Une étude est indispensable.

La représentante de la Croix Rouge souligne qu'un expert pour l'examen de la situation sanitaire est aussi nécessaire.

Tout cela éviterait et la perte pour le H.C.R. et la perte pour le Gouvernement de la République Rwandaise, pour le cas où il serait constaté que la terre n'est pas propre à l'agriculture. Ces experts pourraient se trouver sur place ou être internationaux. Dans ce dernier cas le H.C.R. se chargerait des frais leur concernant.

Le Président de la réunion répond que tout le monde est d'accord à ce sujet. Il faut éviter des gaspillages. Une étude est nécessaire, encore que pour le Bugesera ce soit un problème facile, il s'agirait d'une étude complémentaire, la première ayant révélé que même si les terres y sont d'inégales valeurs, elles sont toutes utilisables.

L'envoyé spécial du H.C.R. aurait appris que les réfugiés barundi sont en général des enseignants, en fait en majorité des intellectuels. Il se demande s'ils pourront s'occuper de la terre. Comment le Gouvernement envisage-t-il ce problème ?

Le Président de la réunion lui répond que s'il y a parmi eux des enseignants et des artisans, ils exerceront parmi leurs frères les activités de leurs spécialités, mais qu'à sa connaissance la majorité est paysanne. Il ajoute que de toute façon ces réfugiés ne sont pas du genre de ceux qu'il a déjà connus, ils aiment tous la terre.

Le représentant du H.C.R. fait encore remarquer qu'il y a aussi des réfugiés qui ont besoin de titres de voyages. Il propose de mettre à la disposition du Gouvernement Rwandais un certain nombre de titres de voyages pour réfugiés qui leur seraient distribués par les Autorités Rwandaises. Il demande qu'il soit précisé le service qui sera chargé de les délivrer.

Il lui est répondu que l'envoi peut être fait au Ministère de la Coopération Internationale, et qu'ensuite l'attribution de ces documents sera assurée par l'un des services de la République désigné à cet effet.

Le représentant du H.C.R. propose en plus de mettre à la disposition de la Croix Rouge Rwandaise un fonds pour des cas individuels de réfugiés qui se présentent, soit pour le rapatriement, soit pour le déplacement vers un autre pays ou pour un autre motif. Il ajoute que cela ne nécessite pas un accord avec le Gouvernement parce qu'il s'agit d'un fonds modeste.

Aucun membre de la réunion n'a d'objection là-dessus.

L'envoyé spécial du H.C.R. demande quel organisme sera chargé du programme d'étude et d'exécution au Bugesera. Il lui est répondu que le problème va être étudié et que le résultat lui sera soumis incessamment. (N.B. L'OBM et l'AIDR ont été pressentis).

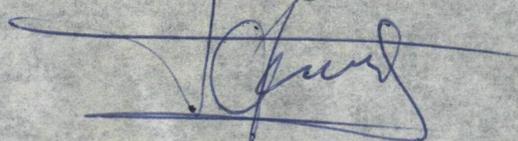
Le représentant du H.C.R. rappelle encore le problème de la désignation des experts chargés des études préalables du sol.

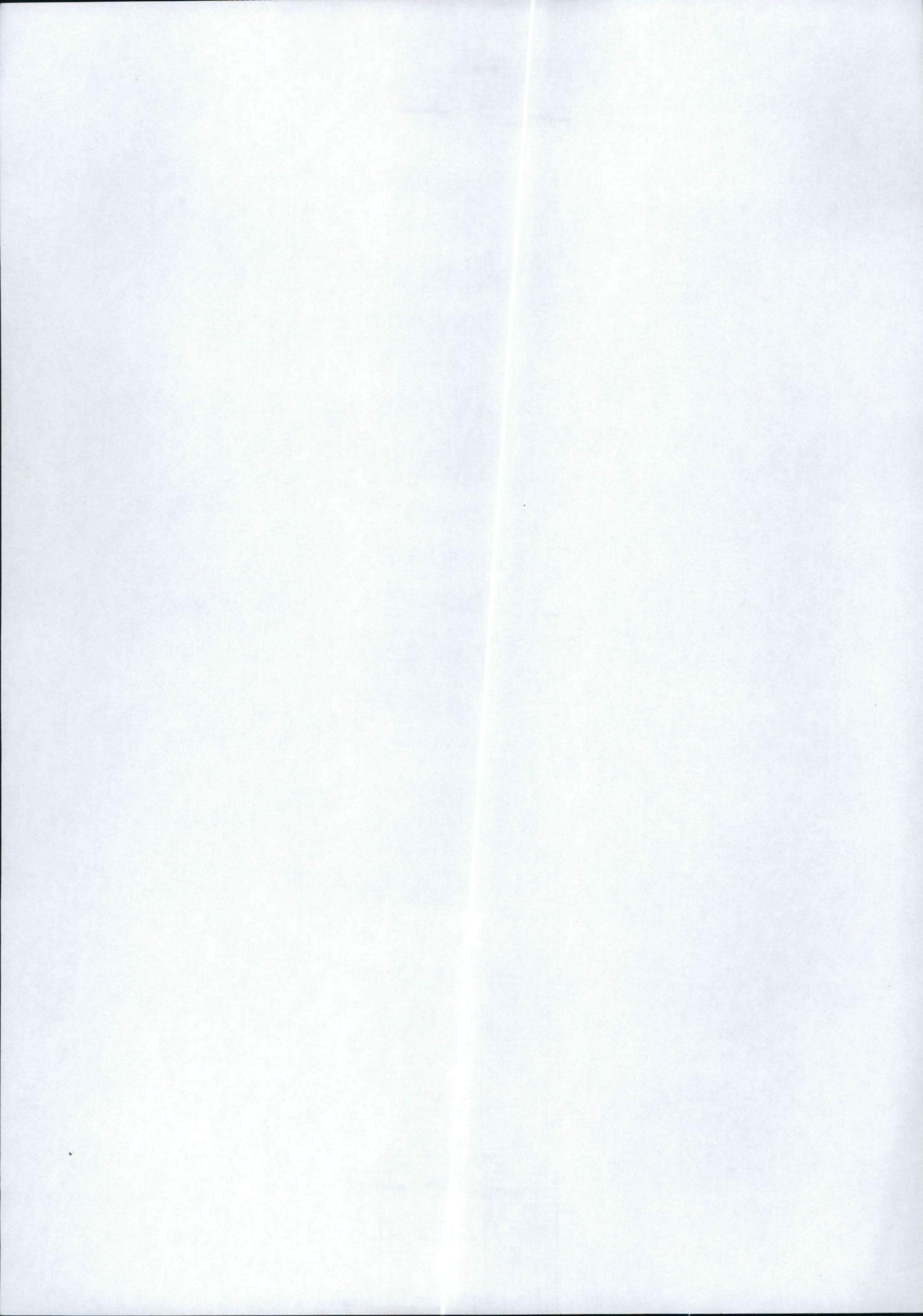
Le Président de la réunion lève la séance en remerciant tous les participants pour leur esprit de collaboration et d'efficacité.

La séance est levée à 12 h 20'.

Kigali, le 22 juin 1972.

Le Rapporteur de la Réunion
RENZAHO, Théogène.





N°



Note à l'intention de Son Excellence
Monsieur le Président de la République
Rwandaise à Kigali

MINISTÈRE DE LA COORDINATION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES
À LA PRÉSIDENTE

Excellence,

J'ai l'honneur de me permettre d'occuper encore une fois votre temps par cette petite note.

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

Une série des documents sous forme d'instruction a été envoyée à tous les responsables du Pays, qui tiennent en main soit l'Administration publique soit du Parti.

Communication
du Président.

Les autorités communales ont reçu l'ordre d'établir le bilan de l'infrastructure de leurs communes depuis le dernier mandat. Les autorités administratives dans tous les domaines ont pris connaissance du désir du Chef de l'Exécutif; -L'autorité de contrôle a été sensibilisé de sa mission dans la construction d'une nation qui doit se développer dans dans le concert du 20^e siècle. Les leaders politiques ont participé à un Séminaire organisé par MDR Parmehutu pour leur permettre de continuer à assumer avec compétence et dévouement leurs responsabilités dans des problème combien complexes posés à notre Pays qui se développe à un rythme remarquable

A mon humble avis, je crois que ces instructions n'ont pas été la cause d'arriver à un résultat escompté et pour des raisons que je crois être les suivantes:

1. Les autorités communales ne sont pas dans une période favorable parce qu'ils ont déjà commencé à compter les jours qui restent avant l'expiration de leur mandat. Aussi il ne sont nullement habitués à recevoir des communications des grands dirigeants du Pays. En répondant à Votre lettre n°361/5I.10.30 du 22 juillet 1970, on voit bien que des autorités communales ne se soucient pas de donner des réponses objectives. Ils évitent purement et simplement les grandes questions relatives à la situation purement politico-sociale d'Ubukonde ou bien de décrire honnêtement leurs relations avec les autorités tant politiques qu'administratives.

2. Les instructions mettent en cause une fois de plus presque toutes les autorités qui prétendent être des collaborateurs du Président les observateurs croient que devant une telle situation le Président est obligé de tout faire lui-même parce que disent-ils que ses collaborateurs ne font rien. En plus le Pays est accusé d'être dans un manque d'administration organisée qui permet à chacun d'assumer personnellement ses responsabilités selon ses pouvoirs dans l'hierarchie.



MINISTÈRE DE LA COORDINATION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES
À LA PRÉSIDENTE

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

3. Enfin les communications du Président ne sont pas du tout assimilables par tous parce que tous les destinataires ne sont pas en mesure de comprendre facilement la Politique définie par le Chef de l'Exécutif et du Parti. Il faudrait au moins que les Chefs hiérarchiques aient le courage d'ouvrir un débat sous leur présidence sur les dernières communications du Président.

On voit aussi très mal les moyens mis en marche pour contrôler l'exécution des ordres formulés par le Chef de l'Exécutif souvent contredit par des contre-instructions données par certains collaborateurs tentent de sauvegarder leur honneur quand ils se voient mis en causes par les positions honnêtes du Président de la République dans ses déclarations officielles.

Suite à vos communications récentes, spécialement dans le courant de la dernière moitié de 1970 on peut conclure que le moment est venu pour que toute personne payée par l'Etat ou par un autre service public ait son dû mérité, c'est à après avoir donné un rendement satisfaisant à son employeur - malheureusement beaucoup d'agents ou fonctionnaires publics sont rétribués pour ne rien faire parce qu'ils n'ont pas d'attributions bien définies pour se sentir responsable ni de quelque chose. Ce cercle vicieux ne permet pas du tout aux agents de l'Etat de se sentir responsable ni de contribuer à la construction de leur nation. L'administration est à mon avis trop centralisée tellement qu'elle ne permet pas le plein rendement des agents qui dans plusieurs cas vivent dans un complexe de frustration qui se traduit finalement en une situation critique au sein d'une administration publique.

Chaque agent de l'Etat ou de n'importe quel autre service public devrait être chargé des attributions définies pour dissiper certaines critiques dont l'administration fait l'objet et garantir ainsi le concours de tous les agents de l'Etat dans le développement harmonieux de la nation.

Les disparités des statuts des fonctionnaires de l'Administration que connaît actuellement la Fonction Publique porte aussi un préjudice latent à celle-ci. On pourrait remarquer que la disparité des statuts des fonctionnaires payés par l'Etat sert tout simplement à la division de ses employés et renforce inutilement des fractions presque politiques au sein de la Fonction Publique au détriment des intérêts de l'Etat.



MINISTÈRE DE LA COORDINATION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES
À LA PRÉSIDENTE

Kigali, le

N°

-3-

Réf. n° :
Annexe :
Objet :
J'aurais appris qu'une commission travaillerait déjà sur l'élaboration d'un statut des Préfets et malheureusement les membres de cette commission seraient uniquement les intéressés.

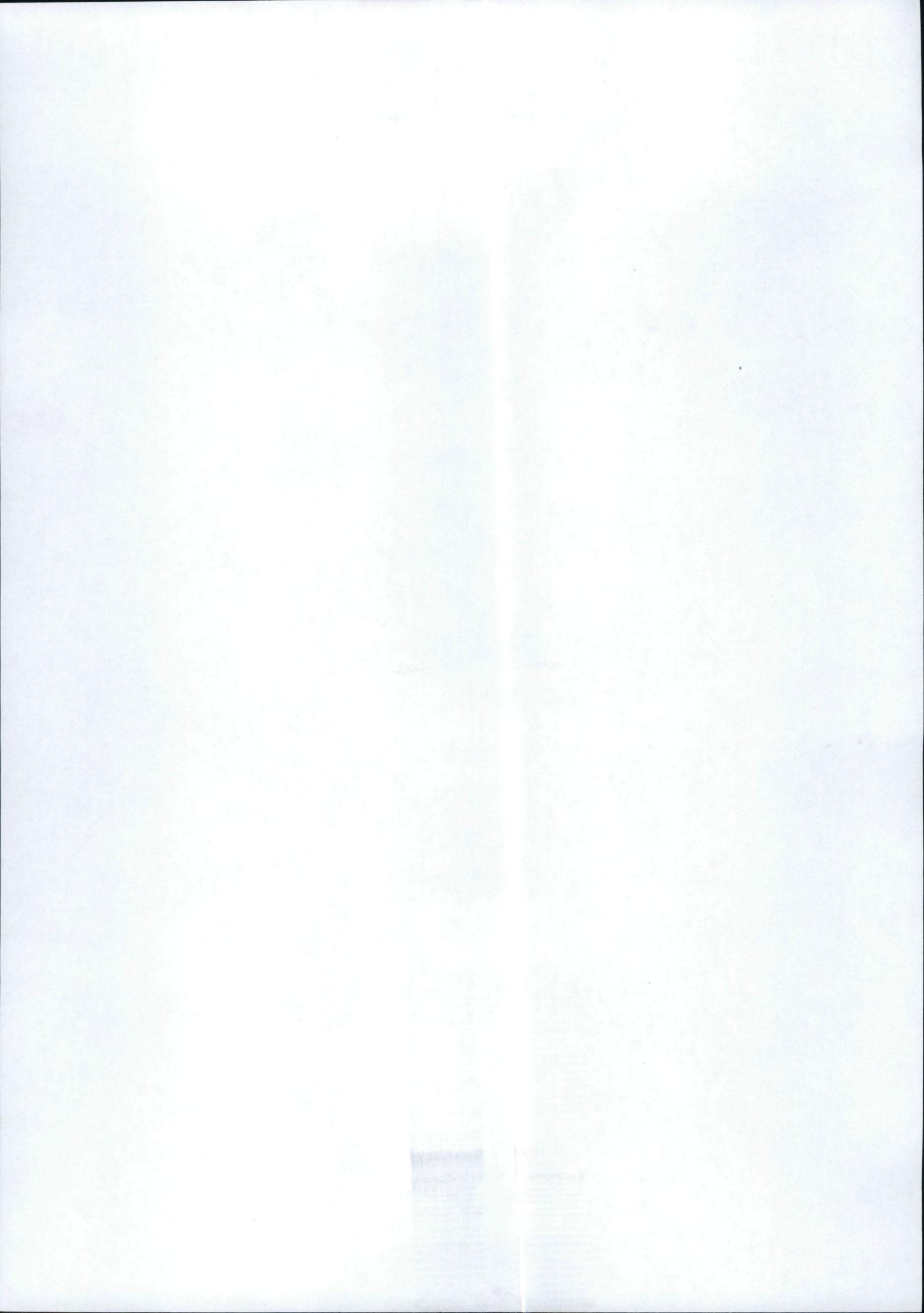
Les problèmes généraux posés à la Fonction Publique sont presque les mêmes dans tous les secteurs. Ces problèmes ne seront pas du tout résolus aussi longtemps qu'on n'évite de les affronter sans partialité et que l'on croit mieux faire en créant des statuts pour chaque catégorie ou cadre, et finalement pour les agents de l'Etat d'une même discipline pour ne pas dire qui cherchent les mêmes avantages sans se soucier des autres.

Kigali le 23 février 1971

Le Ministre chargé de la Coordination
des Affaires Administratives et Politiques

Athanase Mbarubukeye.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Athanase Mbarubukeye', written over a faint circular stamp.



N°

Note à l'intention de Son Excellence
Monsieur le Président de la République
Rwandaise à Kigali



MINISTÈRE DE LA COORDINATION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES
À LA PRÉSIDENTE

Excellence,

J'ai l'honneur de me permettre d'occuper encore une fois votre temps par cette petite note.

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

Une série des documents sous forme d'instruction a été envoyée à tous les responsables du Pays, qui tiennent en main soit l'Administration publique soit du Parti.

Communication
du Président.

Les autorités communales ont reçu l'ordre d'établir le bilan de l'infrastructure de leurs communes depuis le dernier mandat. Les autorités administratives dans tous les domaines ont pris connaissance du désir du Chef de l'Exécutif; -L'autorité de contrôle a été sensibilisé de sa mission dans la construction d'une nation qui doit se développer dans dans le concert du 20^e siècle. Les leaders politiques ont participé à un Séminaire organisé par MDR Parmehutu pour leur permettre de continuer à assumer avec compétence et dévouement leurs responsabilités dans des problèmes combien complexes posés à notre Pays qui se développe à un rythme remarquable.

A mon humble avis, je crois que ces instructions n'ont pas été la cause d'arriver à un résultat escompté et pour des raisons que je crois être les suivantes:

1. Les autorités communales ne sont pas dans une période favorable parce qu'ils ont déjà commencé à compter les jours qui restent avant l'expiration de leur mandat. Aussi il ne sont nullement habitués à recevoir des communications des grands dirigeants du Pays. En répondant à Votre lettre n°361/5I.10.30 du 22 juillet 1970, on voit bien que des autorités communales ne se soucient pas de donner des réponses objectives. Ils évitent purement et simplement les grandes questions relatives à la situation purement politico-sociale d'Ubukonde ou bien de décrire honnêtement leurs relations avec les autorités tant politiques qu'administratives.
2. Les instructions mettent en cause une fois de plus presque toutes les autorités qui prétendent être des collaborateurs du Président. les observateurs croient que devant une telle situation le Président est obligé de tout faire lui-même parce que disent-ils que ses collaborateurs ne font rien. En plus le Pays est accusé d'être dans un manque d'administration organisée qui permet à chacun d'assumer personnellement ses responsabilités selon ses pouvoirs dans l'hierarchie.



MINISTÈRE DE LA COORDINATION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES
À LA PRÉSIDENTE

Réf. n° :
Annexe :
Objet :

3. Enfin les communications du Président ne sont pas du tout assimilables par tous parce que tous les destinataires ne sont pas en mesure de comprendre facilement la Politique définie par le Chef de l'Exécutif et du Parti. Il faudrait au moins que les Chefs hiérarchiques aient le courage d'ouvrir un débat sous leur présidence sur les dernières communications du Président.

On voit aussi très mal les moyens mis en marche pour contrôler l'exécution des ordres formulés par le Chef de l'Exécutif souvent contredit par des contre-instructions données par certains collaborateurs tentent de sauvegarder leur honneur quand ils se voient mis en causes par les positions honnêtes du Président de la République dans ses déclarations officielles.

Suite à vos communications récentes, spécialement dans le courant de la dernière moitié de 1970 on peut conclure que le moment est venu pour que toute personne payée par l'Etat ou par un autre service public ait son dû mérité, c'est à après avoir donné un rendement satisfaisant à son employeur- malheureusement beaucoup d'agents ou fonctionnaires publics sont rétribués pour ne rien faire parce qu'ils n'ont pas d'attributions bien définies pour se sentir responsable ni de quelque chose. Ce cercle vicieux ne permet pas du tout aux agents de l'Etat de se sentir responsable ni de contribuer à la construction de leur nation. L'administration est à mon avis trop centralisée tellement qu'elle ne permet pas le plein rendement des agents qui dans plusieurs cas vivent dans un complexe de frustration qui se traduit finalement en une situation critique au sein d'une administration publique.

Chaque agent de l'Etat ou de n'importe quel autre service public devrait être chargé des attributions définies pour dissiper certaines critiques dont l'administration fait l'objet et garantir ainsi le concours de tous les agents de l'Etat dans le développement harmonieux de la nation.

Les disparités des statuts des fonctionnaires de l'Administration que connaît actuellement la Fonction Publique porte aussi un préjudice latent à celle-ci. On pourrait remarquer que la disparité des statuts des fonctionnaires payés par l'Etat sert tout simplement à la division de ses employés et renforce inutilement des fractions presque politiques au sein de la Fonction Publique au détriment des intérêts de l'Etat.



-3-

MINISTÈRE DE LA COORDINATION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES
À LA PRÉSIDENTE

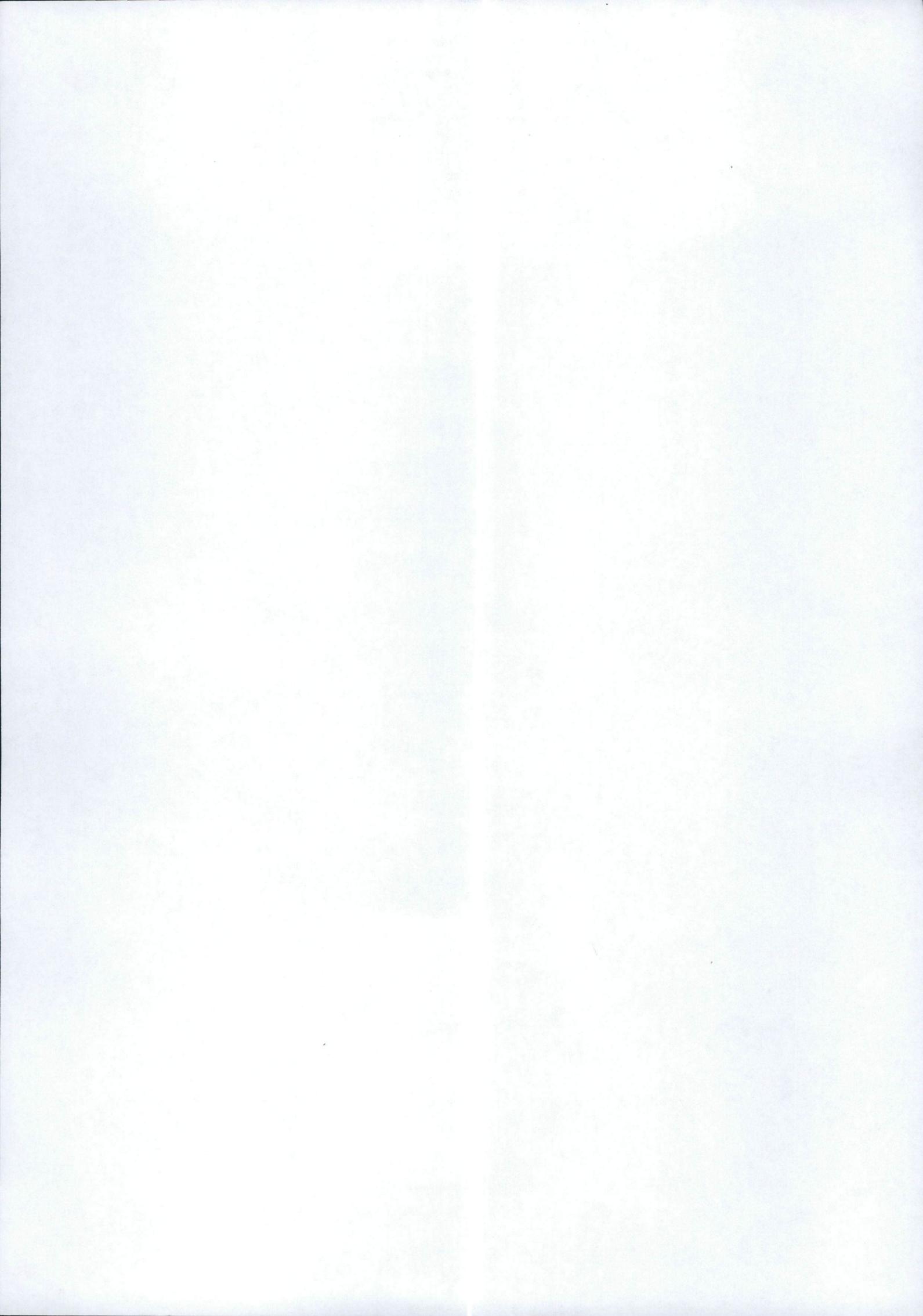
Réf. n° : J'aurais appris qu'une commission travaillerait déjà sur l'élaboration
Annexe : d'un statut des Préfets et malheureusement les membres de cette commission
Objet : seraient uniquement les intéressés.

Les problèmes généraux posés à la Fonction Publique sont presque les mêmes dans tous les secteurs. Ces problèmes ne seront pas du tout résolus aussi longtemps qu'on n'évite de les affronter sans partialité et que l'on croit mieux faire en créant des statuts pour chaque catégorie ou cadre, et finalement pour les agents de l'Etat d'une même discipline pour ne pas dire qui cherchent les mêmes avantages sans se soucier des autres.

Kigali le 23 février 1971

Le Ministre chargé de la Coordination
des Affaires Administratives et Politiques

Athanase Mbarubukeye.





MINISTÈRE DE LA COORDINATION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES
À LA PRÉSIDENTE

Réf. n° :
Annexe :
Objet :

Note à l'intention de Son Excellence
Monsieur le Président

Excellence,

En exécution de votre lettre n°481/04.13.01 du 17 septembre 1971 concernant les dossiers adressés à votre Excellence soit pour compétence soit pour information, la commission ad hoc s'est réunie sous la présidence du Ministre responsable et est arrivée aux constatations suivantes :

Dans la généralité

- 1- Certains dossiers contiennent souvent les affaires qui ne dépassent nullement la compétence du Ministre responsable ou ne sont pas assez suivis par ce dernier.
- 2- D'autres dossiers contiennent des cas qui ne sont pas bien étudiés avant d'être soumis à la compétence du Chef de l'Exécutif.

Des cas particuliers

- 1- Suite aux rapports établis par nos Ambassades dans certains Pays étrangers à charge de quelques étudiants pris pour des subversifs, il ne semble pas utile de proposer le retrait du passeport des intéressés ou d'annuler purement et simplement le visa leur accordé.

Ces personnes étant des sujets rwandais organisés en mouvement subversif contre la République Rwandaise devraient dans ces cas, être rapatriés et jugés conformément à notre législation.

Dorénavant, il faudrait constituer les dossiers penaux à leur charge pour que en temps opportun on puisse user des moyens prévus par la loi pour garantir la sécurité de la République.

2- Une sorte de malentendu serait déjà existant parmi le personnel de la magistrature desservant les cours et tribunaux suite à la création du Centre de formation judiciaire à Nyabisindu qui n'a produit que la division du personnel de la magistrature.

Une partie du personnel est considérée comme agents disciplinés et soumis, toujours prêts à obtempérer aux ordres des responsables des Cours et Tribunaux.

Une autre est considérée comme contestataires, car plus de 10 magistrats ont refusé dernièrement de répondre à l'invitation du Président de la Cour Suprême qui les avait désignés pour suivre les cours ou faire un stage au Centre de formation Judiciaire.

Statutairement ces magistrats sont pris pour des indisciplinés et sont punissables parce qu'ils se sont refusé aux ordres du Chef hiérarchique.

En fait, ils ne le sont pas du tout parce que le statut du centre n'est pas encore connu et met les intéressés dans une situation statutaire confuse.

Il faudrait et c'est urgent de définir le statut du Centre de formation judiciaire pour dissiper tout malentendu entre les autorités de la Cour Suprême et le personnel des Cours et Tribunaux sinon cette situation portera beaucoup préjudice à la fonction des magistrats intéressés.

3- Un litige politico-social assez complexe concernant les affaires jugées par le conseil de guerre suite aux événements de 1959 continue à faire couler de l'encre.

Plusieurs personnes aussi intéressées que responsables, émettent jusqu'aujourd'hui leurs avis, souvent au grand étonnement, divergents alors qu'elles devraient chanter la même chanson et chercher ensemble la solution appropriée pour sauvegarder la même politique.

Le dossier arrive dans une période où la responsabilité des fonctionnaires devrait être dégagée et ces derniers devraient s'occuper des dossiers relatifs à ces affaires suivant les instructions précises du Ministère de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires qui, à l'avis de la Commission reste la seule autorité capable de réserver une suite appropriée à ce dossier.

Il est plus que temps que le Ministre responsable devrait présenter personnellement le rapport complet sur le dossier des affaires jugées par le conseil de guerre, suite aux événement de 1959 et ce rapport permettra au Chef du pouvoir exécutif de définir sa politique dans cette affaire.

Si la commission propose cette procédure c'est parce qu'elle a constaté dans le dossier des événements 1959 que l'exécution des affaires jugées par le conseil de guerre à cette époque n'est pas du tout coordonnée et chacun écrit sur ce dossier comme bon lui semble.

Dix ans après ces événements suffisent amplement pour terminer l'instruction du dossier. Qu'attend-on pour clôturer ce dossier?

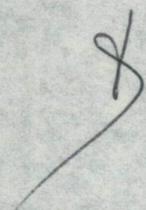
Telles sont les conclusions tirées par la Commission après l'étude des différents dossiers présentés à la Présidence pour votre information.

Je vous envoie en annexe pour votre signature des lettres proposées conformément à votre note 481/04.13.01 du 17 septembre 1971.

Pour la Commission des Questions Politiques,
Administratives et de Sécurité.

Le Ministre chargé de la Coordination des
Affaires Administratives et Politiques

Athanase Mbarubukeye





Ministère chargé de la coordination des
Affaires Administratives et politique
à la présidence.

- Correspondance

2.10.1972

11
108